



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du logement

Question écrite n° 65378

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la proposition formulée dans le rapport « L'an II du Dalo : priorité à la bataille de l'offre » du comité de suivi de la mise en oeuvre du droit au logement opposable consistant à diffuser le « guide des bonnes pratiques des commissions de médiation » auprès de l'ensemble des membres ainsi que des services instructeurs. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition et de bien vouloir lui indiquer éventuellement les délais de mise en oeuvre d'une telle mesure.

Texte de la réponse

Le guide des « bonnes pratiques des commissions de médiation » est un document établi par un groupe de travail constitué à la demande du secrétaire d'État, chargé du logement et de l'urbanisme : il est composé de présidents de commissions de médiation, de représentants des administrations centrales et des services déconcentrés de l'État. Il a bénéficié de l'appui de l'Agence nationale d'information sur le logement et du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne. À l'issue d'un travail entamé en septembre 2008, ces « bonnes pratiques » ont été finalisées en juillet 2009. L'objectif de ce document, dont le contenu n'a pas de valeur normative, est de guider et de faciliter la pratique des commissions de médiation, à partir de l'expérience des présidents membres du groupe de travail et des décisions rendues par les tribunaux administratifs. Les commissions peuvent utilement s'inspirer des préconisations contenues dans ce rapport, ce qui pourra contribuer ainsi à réduire les disparités dans le traitement de situations identiques. Le guide des bonnes pratiques pourra naturellement être actualisé le moment venu, pour tenir compte notamment des décisions de la juridiction administrative ou d'éventuels changements du cadre réglementaire applicable. Ce guide a été diffusé auprès de l'ensemble des présidents de commissions de médiation et des services instructeurs. Il est également accessible sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65378

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement et urbanisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11341

Réponse publiée le : 6 avril 2010, page 4086